



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
28 septembre 2022

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Etaient présents : M. SALAK, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGE, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme VAN DE WALLE, M. JOLY à M. GEIGER, Mme HUBERT à M. BOUCHONNET, M. PATIN à Mme MARGUERITAT, Mme LEFEBVRE à Mme BROSSIER, M. MEUNIER à M. SALAK, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. DEBROYE à M. FABRE.

Etaient absents ou excusés : M. MATEU et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

121/2022 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE MUNICIPAL : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

5.3.6 Désignation des représentants

M. GATTEFIN présente ce dossier

Vu les statuts de l'OMS, association loi 1901, qui prévoient que le comité directeur est composé du Maire ou de son représentant, de 4 conseillers municipaux et de 5 personnes qualifiées nommées par le Maire,

Vu la délibération 034/2020 désignant les délégués municipaux à l'Office Municipal des Sports,

Considérant qu'une personne qualifiée désignée par le Maire, Monsieur Nicolas KOCH, a été installée en qualité de conseiller municipal lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2021,

Considérant la démission de Mme FOURNIER Béatrice, au comité directeur de l'OMS, en date du 15 septembre 2022,

Il convient de se mettre en conformité avec les statuts de l'association et de procéder à l'élection d'un nouveau membre « conseiller municipal ».

Vu l'avis favorable de la commission municipale « ressources humaines, vie associative et sportive » en date du 19 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, désigne Monsieur Nicolas KOCH pour représenter la commune à l'Office Municipal des Sports avec 25 voix « pour » et 2 abstentions (M. FABRE et M. DEBROYE).



Le Maire,

Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 11/10/2022

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le : ___/___/2022

Numéro de Certificat 0182118014102022